



ACADÉMIE DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Division des personnels
Et de Moyens
(DPM)

n° 2023-01-01

Affaire suivie par :

Christian Rosset

Tél : 05 67 76 58 23

Mél : ia81-dops@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch

81013 ALBI

Albi, le 06 mars 2023

Vu l'article L-211-1 du code de l'Education,

Vu l'arrêté académique de délégation de signature du
03 septembre 2020 relatif à l'organisation scolaire,

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration
Spécial Départemental
dans sa séance du 06 février 2023,
et vu la tenue du Conseil Départemental de l'Education
Nationale le 09 février 2023,

Vu l'arrêté départemental fixant les capacités d'accueil
des classes en date du 18 février 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2023, à titre définitif, les fermetures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- ALBI La Viscose	1 poste
- ALBI Mazicou	1 poste
- AMBRES	1 poste
- CAGNAC LES MINES	1 poste
- CAMBON	1 poste
- CASTRES Roulandou élémentaire	1 poste
- CUNAC	1 poste
- DOURGNE	1 poste
- GAILLAC Tessonnières	1 poste
- LABRUGUIERE Marie Curie élémentaire	1 poste
- LACAUNE Victor Hugo élémentaire	1 poste
- LAUTREC Jean-Louis Etienne	1 poste
- LAVAU Centre élémentaire	1 poste
- LAVAU Le Pigné maternelle	1 poste
- LAVAU Les Clauzades maternelle	1 poste
- REALMONT Jacques Durand élémentaire	1 poste
- SAINT JUERY Marie Curie élémentaire	1 poste
- SAINT SULPICE Marcel Pagnol	1 poste
- SOREZE René Benazech	1 poste
- VABRE	1 poste
- RPI LABOUTARIE/MONTDRAGON/ST JULIEN DU PUY	1 poste
- RPI SAINT AMANS SOULT	1 poste

Article 2 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2023, à titre définitif, les ouvertures de postes dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires suivantes :

- ARTHES élémentaire	1 poste
- CARMAUX Jean Moulin maternelle	1 poste
- GRAULHET Crins	2 postes
- GRAZAC	1 poste
- LE SEQUESTRE	1 poste
- MAZAMET Gravas Meyer	1 poste
- SAINT PAUL CAP DE JOUX	1 poste

- SAINT SULPICE Louisa Paulin	1 poste
- TECOU	1 poste
- TEILLET	1 poste
- RPI CUQ TOULZA	1 poste
- RPI FAUC/TERRE DE BANCALIE	1 poste
- RPI LAGARDIOLLE/LESCOUT/SAINT AVIT	1 poste

Article 3 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2023, à titre définitif, les fermetures de décharge de direction suivantes :

- AMBRES	- 0,25 de décharge
- CASTRES Roulandou élémentaire	- 0,17 de décharge
- DOURGNE	- 0,25 de décharge
- LABRUGUIERE Marie Curie élémentaire	- 0,17 de décharge
- LACAUNE Vistor Hugo élémentaire	- 0,08 de décharge
- LAUTREC Jean-Louis Etienne	- 0,08 de décharge
- LAVAUUR Centre élémentaire	- 0,17 de décharge
- LAVAUUR Le Pigné maternelle	- 0,25 de décharge
- SAINT JUERY Marie Curie élémentaire	- 0,17 de décharge
- SAINT SULPICE Marcel Pagnol	- 0,50 de décharge

Article 4 : Sont prononcées à compter du 1^{er} septembre 2023, à titre définitif, les ouvertures de décharge de direction suivantes :

- ARTHES élémentaire	0,08 de décharge
- MAZAMET Gravas Meyer	0,08 de décharge

Article 5 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, les inspecteurs de l'éducation nationale des circonscriptions, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**L'Inspectrice d'Académie,
directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Tarn**


Marie-Claire DUPRAT